



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 2.6, 3.4 et 3.12

**Numéro de la demande :** 2018-5428  
**Demande :** Nouvelle préparation commerciale – nouvelle combinaison de principes actifs de qualité technique; nouvelle étiquette de la préparation commerciale – nouvelle méthode d'application, nouveau site ou nouvel hôte  
**Produit :** Herbicide Prospect  
**Numéro d'homologation :** 33635  
**Principe actif (p.a.) :** Halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique); carfentrazone-éthyle  
**Numéro de document de l'ARLA:** 3057833

### But de la demande

La présente demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Prospect, pour la suppression de postlevée des mauvaises herbes annuelles à feuilles larges avant le semis du canola, du lin, de la moutarde, du soja, des pois des champs, du maïs de grande culture, du blé de printemps, du blé dur et de l'orge de printemps.

### Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Prospect se présente sous forme de concentré émulsifiable contenant de l'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique) à une concentration de 15 g/L, et de carfentrazone-éthyle à une concentration de 27,97 g/L. Cette préparation commerciale a une masse volumique de 0,93 g/ml et un pH de 4,69. Les données sur les propriétés chimiques exigées pour l'herbicide Prospect ont été fournies, examinées et jugées acceptables.

### Évaluation des risques pour la santé

L'herbicide Prospect présente une faible toxicité aiguë par voie orale, par voie cutanée et par inhalation chez le rat. Il cause une irritation oculaire et cutanée minime chez le lapin. Il ne constitue pas un sensibilisant cutané chez la souris.

L'herbicide Prospect, qui est destiné à la suppression des mauvaises herbes avant la plantation dans diverses cultures, ne correspond pas au profil d'emploi homologué pour l'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique), en ce qui concerne l'exposition des personnes manipulant le produit. Une nouvelle évaluation des risques pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application s'imposait en raison de l'ajout d'un équipement de pulvérisation

aérienne pour le soja et le maïs de grande culture et du traitement du canola, du lin, de la moutarde et des pois des champs au moyen d'équipement de pulvérisation terrestre et aérienne. De plus, l'utilisation de l'herbicide Prospect ne correspond pas au profil d'emploi homologué du carfentrazone-éthyle, puisque l'ajout d'une application par voie aérienne est considéré comme une extension de l'utilisation. Cependant, une évaluation quantitative des risques pour les préposés au mélange, au chargement et à l'application n'était pas nécessaire en raison de l'absence d'effets de seuil toxicologique pour l'exposition à court terme. Aucune évaluation quantitative des risques après traitement n'était nécessaire pour les deux principes actifs puisque l'exposition des travailleurs aux résidus foliaires est négligeable compte tenu du calendrier d'application avant la plantation. Il ne devrait pas y avoir de risque préoccupant pour la santé découlant d'une exposition à l'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique) et au carfentrazone-éthyle lorsque les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent attentivement le mode d'emploi qui figure sur l'étiquette.

Pour le carfentrazone-éthyle, il existe des données adéquates sur les résidus pour appuyer l'utilisation de l'herbicide Prospect. Les limites maximales de résidus (LMR) en vigueur pour les résidus de carfentrazone-éthyle sur chaque culture tiennent compte des concentrations de résidus prévues dans le cadre de l'utilisation de l'herbicide Prospect comme traitement avant la plantation sur toutes les cultures.

Pour l'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique), il existe des données adéquates sur les résidus pour appuyer l'utilisation de l'herbicide Prospect sur le blé, l'orge, le maïs de grande culture et le soja. Les LMR en vigueur pour l'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique) dans ou sur le blé, l'orge, le maïs de grande culture et le soja sec tiennent compte des concentrations de résidus prévues dans le cadre de l'utilisation de l'herbicide Prospect comme traitement avant la plantation sur ces cultures.

Le demandeur a présenté des données sur les résidus d'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique) tirées d'essais en conditions réelles menés en Europe afin d'appuyer l'utilisation au Canada de l'herbicide Prospect avant la plantation sur le canola, le lin et la moutarde. De même, des données sur les résidus tirées d'essais en conditions réelles menés dans ou sur le blé, l'orge, le maïs de grande culture et le soja et ayant déjà fait l'objet d'un examen ont été réévaluées en appui à l'homologation de l'herbicide Prospect pour ces cultures. Enfin, des études sur la transformation du blé, du maïs de grande culture et du soja ont été réévaluées en vue d'établir le potentiel de concentration des résidus d'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique) dans les denrées transformées.

À la lumière de cette évaluation, il a été établi que l'exposition aux résidus d'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique) et de carfentrazone-éthyle sur le canola, le lin, la moutarde, le soja, les pois des champs, le maïs de grande culture, le blé et l'orge traités conformément au mode d'emploi de l'herbicide Prospect ne pose pas de risques inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

### **Limite maximale de résidus**

La LMR recommandée pour l'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique) est fondée sur les données d'essai en conditions réelles que le demandeur a présentées et sur l'orientation de

l'[Organisation de coopération et de développements économiques pour le calcul des LMR](#) (en anglais seulement). La LMR proposée pour les résidus d'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique) est présentée au tableau 1. Les LMR proposées pour les produits agricoles bruts tiennent compte des résidus dans les denrées transformées qui n'apparaissent pas au tableau 1.

**Tableau 1 Résumé des données d'essai en conditions réelles et des données sur la transformation à l'appui des limites maximales de résidus**

Denrée	Méthode d'application et dose d'application totale (g p.a./ha) <sup>2</sup>	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm) <sup>1</sup>		Facteur de transformation expérimental	LMR en vigueur (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			Moyenne la plus basse des essais sur le terrain	Moyenne la plus élevée des essais sur le terrain			
Colza oléagineux	Application foliaire; 4,4 à 5,29	76 à 251	< 0,01	< 0,01	Aucun résidu quantifiable observé après l'application de doses exagérées dans une étude de transformation du maïs de grande culture	Aucune	0,01 ppm dans ou sur les denrées du sous-groupe de cultures 20R-A

<sup>1</sup> ppm : partie par million

<sup>2</sup> g p.a./ha : gramme de principe actif par hectare

Au terme de l'examen de toutes les données dont on disposait, on recommande la LMR du tableau 1 pour tenir compte des résidus d'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique) dans les denrées indiquées. À la LMR proposée, ces résidus ne poseront pas de risques inacceptables pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

### Évaluation des risques pour l'environnement

L'homologation de l'herbicide Prospect pour application avant la plantation sur le canola, le lin, la moutarde, le soja, les poids des champs, le maïs de grande culture, le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps en vue de supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges déjà levées ne pose pas de risque accru pour l'environnement. Les risques liés à l'utilisation du produit sont acceptables du point de vue de la protection de l'environnement si le mode d'emploi figurant sur l'étiquette est respecté.

## **Évaluation de la valeur**

L'homologation des deux principes actifs que sont l'halauxifène (présent sous forme d'ester méthylique) et le carfentrazone-éthyle, qui procurent deux modes d'action herbicide dans une seule formulation, offrira aux agriculteurs une nouvelle option permettant de supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes à feuilles larges et de gérer la résistance aux herbicides.

Les renseignements sur la valeur présentés consistent en des justifications scientifiques et des données issues d'essais en conditions réelles répétés sur divers sites pendant plusieurs années. Ils montrent 1) que l'application avant la plantation de l'herbicide Prospect est acceptable pour la suppression du gaillet gratteron, de la morelle noire de l'Est, de la sagesse-des-chirurgiens, du galéopsis tétrahit, du chénopode blanc, de la belle-de-jour, de l'amarante réfléchie, de la bourse-à-pasteur, de l'abutilon, du canola spontané et de l'amarante tuberculée, et pour la répression de la renouée liseron, du pissenlit officinal et du diploxate des murs. Ces renseignements montrent aussi 2) que le canola, le lin, la moutarde, le soja, les pois des champs, le maïs de grande culture, le blé de printemps, le blé dur et l'orge de printemps présentent une marge de tolérance adéquate lorsque l'herbicide Prospect est appliqué conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Les allégations relatives aux cultures de rotation sont étayées par les allégations les plus restrictives indiquées sur l'étiquette du produit précédent.

## **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et les a jugés suffisants pour justifier l'homologation de l'herbicide Prospect.

## Références

PMRA Document Number	Références
2928747	2018, Group B_Determination of Color, Physical State, Odor, Oxidizing and Reducing Action, pH, Viscosity, and Density of GF-3758, an End Use Product Containing Halauxifen-methyl and Carfentrazone ethyl, DACO: 3.5.1, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 CBI
2928748	2018, Analytical Method and Validation for the Determination of Halauxifen-methyl and Carfentrazone-ethyl in GF-3758 Formulation, DACO: 3.4.1 CBI
2928750	2018, Determination of Explosive Properties of GF-3758, DACO: 3.5.12 CBI
2928751	2018, Determination of Flash Point of GF-3758, DACO: 3.5.11 CBI
2929018	2018, Revised Group A-Product Identity and Composition, Description of Materials Used to Produce the Product, Description of Formulation Process, Discussion of Formation of Impurities, Certified Limits, and Enforcement Analytical Method for GF-3758, an End Use Product Containing Carfentrazone-ethyl and Halauxifen-methyl, DACO: 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1, 3.4.1, 3.4.2 CBI
2929800	2018, GF-3758 Two-week Accelerated Storage Stability and Packaging Corrosion Characteristics in EVOH and Vented F-HDPE, DACO: 3.5.10, 3.5.14 CBI
2997020	2019, 3.2.2 Prospect Herbicide - Formulation Process Description (2018-5428), DACO: 3.2.2 CBI
2928752	2018, Acute Oral Toxicity Study of GF-3758 in Rats, DACO 4.6.1
2928753	2018, Acute Dermal Toxicity Study of GF-3758 in Rats, DACO 4.6.2
2928754	2018, Acute Inhalation Toxicity Study of GF-3758 in Rats, DACO 4.6.3
2928755	2018, Acute Eye Irritation Study of GF-3758 in Rabbits, DACO 4.6.4
2928756	2018, Acute Dermal Irritation Study of GF-3758 in Rabbits, DACO 4.6.5
2928757	2018, Skin Sensitization Study of GF-3758 by Local Lymph Node Assay in Mice, DACO 4.6.6
2928759	2018, Residue Rationale for Adding Canola (including Juncea canola and Polish canola), Flax, Mustard (including Abyssinian, oriental, brown and yellow mustard), and Field Peas to the GF-3758 Herbicide Label, DACO 7.1
2928762	2016, Magnitude of the Residues of Halauxifen-Methyl and Clopyralid in Oilseed Rape (RAC Whole Plant, Seed and Straw), Following One Application of GF-3488, Northern and Southern Europe – 2015, DACO: 7.4.1
2928763	2016, Magnitude of the Residues of Halauxifen-methyl and Picloram in Oilseed rape (RAC Whole Plant, Seed and Straw), following One Application of GF-3447, Northern and Southern Europe – 2015, DACO: 7.4.1
2928766	2018, Rationale to support the use of weeds listed in GF-2685 label for GF-3384 Herbicide, DACO: 10.1, 10.2.1, 10.2.2, and 10.3.2
2928768	2018, Small scale field trial reports / non safety adverse effects, DACO: 10.2.3.3 and 10.3.2
2941340	2018, Value rationale revised label rate, GF-3758, DACO: 10.1

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de Santé Canada, 2019

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9